

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Le suicide en Europe

Journal de la société statistique de Paris, tome 9 (1868), p. 279-290

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1868__9__279_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1868__9__279_0)

© Société de statistique de Paris, 1868, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Nous empruntons à l'excellent recueil, la *Revue contemporaine*, le travail ci-après d'un de nos collaborateurs.

Le suicide en Europe.

Un statisticien allemand du dix-huitième siècle, connu seulement de quelques érudits, auteur d'un livre fort rare et fort curieux, qui a pour titre : *l'Ordre divin* (*die Göttliche Ordnung*), a écrit ce qui suit :

« Nous sortons de cette vie par trois portes : l'une, immense, aux proportions colossales, sous laquelle passe une foule de plus en plus considérable ; c'est la porte des *maladies* et des *accidents* ; — la seconde, d'une moindre grandeur et qui semble se rétrécir graduellement, c'est la porte de la *vieillesse* ; — la troisième, étroite, sombre, d'apparence lugubre, toute maculée de sang, et qui s'élargit chaque jour, c'est la porte du *suicide*. »

Cette dernière observation a pris, de nos jours, un caractère de vérité frappant. Je ne sais si la mortalité par les maladies, par les accidents s'accroît ; — je doute que la mortalité par la vieillesse ou, plus exactement, à un âge avancé, diminue ; mais ce qui est certain, c'est que la mortalité par le suicide (triste signe des temps !) suit un mouvement rapidement ascendant.

La mort volontaire a pris, depuis un demi-siècle surtout, un tel caractère de fréquence, que les gouvernements s'en sont émus, et que, dans un grand nombre d'États, elle est l'objet d'une enquête spéciale et déjà ancienne.

Cette enquête a mis en lumière un nombre de faits assez considérable pour qu'il soit possible d'écrire, dès aujourd'hui, ce que nous appellerons la *physiologie* du suicide, c'est-à-dire l'analyse des circonstances les plus importantes au milieu desquelles il se produit.

Mais, tout d'abord, il importe de rechercher si ces faits présentent un degré d'exactitude suffisant pour qu'il soit possible d'en déduire, avec une certaine confiance, les enseignements, les lois qu'ils semblent comporter.

Quelques mots à ce sujet.

I.

Les suicides ne peuvent être constatés exactement que dans les pays où la cause de tous les décès est l'objet d'une vérification régulière. Or, ces pays sont en imperceptible minorité. Nous n'oserions même assurer qu'il en existe beaucoup en Europe, où, malgré les injonctions probables de la loi, comme en France par exemple, l'autorité locale (surtout dans les campagnes) constate le simple fait du décès.

Mais, lors même qu'elle ferait exactement son devoir sur ce dernier point, la cause des décès n'en resterait pas moins inconnue, au moins dans le plus grand nombre des cas, si le maire n'était accompagné d'un médecin, ou ne lui avait délégué sa mission.

On peut donc affirmer qu'un grand nombre de suicides échappent à l'autorité et qu'elle n'est véritablement informée que de ceux sur lesquels la rumeur publique appelle son attention. Dans ce cas, en effet, elle est tenue de s'assurer si le décès survenu dans les circonstances extraordinaires qui lui sont signalées, est le résultat d'un crime, d'un accident ou d'un suicide. Ajoutons que (surtout dans les classes élevées) les familles dissimulent, autant qu'il dépend d'elles, les suicides de leurs membres et font les plus grands efforts pour attribuer le décès à d'autres causes.

Enfin, il peut, il doit même nécessairement se produire des erreurs sur la question de savoir si le décès peut être attribué à la mort volontaire, à un accident ou à un meurtre. Cela est surtout vrai pour les décès qui ont lieu par submersion, et pour la catégorie assez nombreuse des individus qui sont trouvés morts dans les rues, sur les routes, dans les champs, etc.

Si ces chances d'erreurs étaient exactement les mêmes partout et conduisaient à la même somme relative d'omissions ou d'exagérations, on pourrait comparer, sans aucune hésitation, les publications officielles des divers pays sur le nombre annuel de leurs suicides. Mais il est à craindre que l'imperfection des institutions relatives à l'administration de la justice criminelle, par exemple, et à la tenue de l'état civil, ne crée, en ce qui concerne la constatation exacte de cette mortalité spéciale, d'assez fortes inégalités entre eux. Il serait donc téméraire de prétendre déterminer rigoureusement, avec les documents officiels, la fréquence du suicide dans les diverses populations européennes, et de chercher ensuite les causes des différences qu'ils signalent.

Toutefois, un rapprochement de cette nature ne rencontre pas les mêmes difficultés pour un certain nombre de faits d'une moindre importance sans doute, mais qui n'en ont pas moins un vif intérêt. Citons notamment : le mouvement des suicides à diverses époques, dans leur rapport au total des décès et à la population ; — la tendance de chaque sexe au suicide ; — les âges auxquels cette tendance est plus ou moins caractérisée ; — la préférence que l'homme ou la femme donne à certains modes de perpétration ; — la part des causes morales et physiques (quand il a été possible de les connaître avec une approximation suffisante) dans l'impulsion fatale qui a conduit au suicide ; — l'influence des saisons sur sa fréquence ; — enfin celle du degré d'agglomération de la population sur les divers faits dont l'énumération précède. C'est à ces points de vue surtout que nous avons entrepris l'étude dont nous allons faire connaître les principaux résultats. Elle a porté sur les 18 États qui publient plus ou moins régulièrement la statistique de leurs suicides.

II.

Accroissement du suicide. — Généralement les états officiels ne nous ont permis d'étudier les suicides que pour un certain nombre d'années récentes. Il en a été autrement toutefois pour les pays ci-après : Bavière (1844-1861) ; Danemark (1835-1860) ; France (1827-1860) ; Hanovre (1825-1851) ; Mecklembourg (1811-1861) ; Prusse (1816-1860) ; Saxe-Royale (1834-1858) ; enfin la Suède, où les suicides sont constatés depuis 1780.

Pour ces pays, on est autorisé à affirmer que *le suicide progresse plus rapidement que la population et que la mortalité générale absolue.*

Les accroissements les plus considérables ont été observés dans la Saxe-Royale, le Danemark et la Suède, où le rapport des suicides à la population grandit, chaque année, de 2 à 5 pour 1 million d'habitants. En France, le taux d'accroissement annuel est de 1.86, et en Bavière de 1.77. Le Mecklembourg, la Prusse et le Hanovre viennent immédiatement après avec les rapports 1.70, 1.40 et 1.20.

Une question se pose ici naturellement : Ces accroissements sont-ils absolument exacts ? Ne seraient-ils pas, au moins dans une certaine mesure, plus apparents que réels, et, par exemple, ne résulteraient-ils pas, en partie, d'une constatation de plus en plus exacte des suicides ? Les gouvernements n'auraient-ils pas donné des instructions

de plus en plus précises pour la vérification des causes des décès ? Ne se seraient-ils pas, et avec raison, de plus en plus préoccupés, dans le double intérêt de la justice criminelle et de l'hygiène publique, de l'utilité d'une étude attentive des circonstances au milieu desquelles les générations disparaissent, pour atténuer, autant qu'il peut dépendre d'eux, l'effet meurtrier de certains milieux, de certaines influences ?

Nous voudrions le croire ; mais, lorsque nous voyons le suicide grandir sans relâche, même à partir de l'époque à laquelle on peut supposer que les procédés d'information ont acquis le plus haut degré de précision possible, il faut bien en conclure que le fait de son accroissement est incontestable et qu'aucune illusion n'est permise sur ce point. Cela est vrai surtout pour la France, où l'accroissement du suicide est continu et rapide, comme nous allons le voir.

En France, les suicides sont constatés par les officiers de police judiciaire depuis une époque très-ancienne, mais dont nous ne pouvons indiquer la date. Ce qui est certain, c'est que les statistiques criminelles en mentionnent le nombre à partir de l'année 1826. La plus récente de ces statistiques s'appliquant à l'année 1866, nous possédons, pour une période de 41 années, des documents officiels sur la marche annuelle de cette mortalité spéciale. Si nous divisons cette période en huit sous-périodes quinquennales, nous trouvons, pour chacune d'elles, le nombre ci-après de suicides pour 1 million d'habitants.

1826-30.	1831-35.	1836-40.	1841-45.	1846-50.	1851-55.	1856-60.	1861-65.	1866.
54	64	76	85	97	100	110	124	134

C'est un accroissement, de 1826 à 1866, de 148 p. 100.

En d'autres termes, le nombre moyen annuel (absolu) des suicides, de 1,739 dans la première période, est monté à 5,119 en 1866 ou a presque triplé, tandis que, dans le même intervalle, la population ne s'est accrue que de d'un peu moins de 20 p. 100.

L'accroissement a été beaucoup plus rapide pour les hommes que pour les femmes. De 114 pour 1 million d'habitants (de 1836 à 1840, date de la distinction des sexes dans les documents officiels), le nombre des suicides s'est élevé, pour le sexe masculin, à 219 en 1866, et de 33 à 50 pour le sexe féminin. Les suicides masculins se sont donc accrus de 92 et les suicides féminins seulement de 51 p. 100.

Importance numérique du suicide. — Dans le but de déterminer (sous le bénéfice des observations que nous avons faites en commençant) la fréquence du suicide dans chaque pays, nous en avons recherché le rapport à la population (1 million d'habitants) à des périodes assez rapprochées pour que cette comparaison fût, autant que possible, l'expression des faits actuels.

Voici, pour les divers pays objet de cette étude, par ordre décroissant de fréquence et autant que possible aux mêmes époques, le résultat de nos recherches : Saxe-Altenbourg, 303 ; Danemark, 288 ; Saxe-Royale, 251 ; Schleswig, 209 ; Holstein, 173 ; Mecklembourg-Schwérin, 159 ; Lauenbourg, 156 ; Oldenbourg, 155 ; Hanovre, 128 ; Prusse, 123 ; France, 110 ; Bade, 109 ; Norwège, 94 ; Bavière, 73 ; Angleterre, 69 ; Suède, 66 ; Belgique, 55 ; Autriche, 43 ; Écosse, 35 ; États-Unis, 32 ; Espagne, 14.

S'il était possible d'admettre la parfaite exactitude des faits qui ont servi de base à cette comparaison, on pourrait dire que le suicide domine dans les États de l'Allemagne du Nord et en Danemark. La Suède et la Norwège se placent, quoique également d'origine scandinave, à une assez grande distance de ce dernier pays.

L'Angleterre, contrairement à une opinion généralement acceptée, se trouve à

peu près au dernier rang. La mort volontaire ne fait également qu'un petit nombre de victimes en Belgique, en Autriche et en Espagne (pays catholiques).

La France occupe une position intermédiaire. Elle se placerait au même rang que la Belgique, l'Autriche et l'Espagne, s'il était possible d'éliminer les suicides de Paris, qui forment le septième du total afférent au pays tout entier.

Suicides du sexe masculin et féminin. — Quatorze États nous ont fourni des renseignements sur ce point. Il en résulte qu'on compte, en général, de 29 à 30 suicides féminins pour 100 de l'autre sexe. C'est un peu moins du tiers. Ce rapport varie très-peu suivant les pays. On doit citer pourtant comme termes extrêmes l'Espagne, où il s'élève à 41; l'Angleterre, où il est de 37, et, dans un sens opposé, la Belgique, 24; la Prusse et l'Autriche, 23.

Quelles peuvent être les causes de la moindre fréquence des suicides du sexe féminin? La femme est-elle douée, plus que l'homme, de l'instinct de la conservation? L'idée de la mort lui inspirerait-elle de plus salutaires frayeurs? ou bien les liens de la famille et le sentiment religieux la rattacheraient-ils plus énergiquement à cette vie?

Ne pourrait-on dire encore qu'elle possède une aptitude naturelle (*congénitale*, pour parler le langage de la médecine) à supporter, plus courageusement que l'homme, la douleur physique et morale? D'un autre côté, il est certain qu'elle n'affronte pas, au même degré que ce dernier, les épreuves, les périls de la vie; elle a ainsi beaucoup moins à lutter et à souffrir. Faiblement associée, par exemple, à l'œuvre de la production nationale, elle est à peine atteinte par les crises qui frappent, à des intervalles de plus en plus rapprochés, les professions industrielles et commerciales.

Enfin, si, chez la femme, les impressions sont vives, ardentes, expansives, elles manquent peut-être de cette profondeur, de cette continuité, qui finit par briser tous les ressorts de l'âme et la livrer défaillante aux inspirations du désespoir?

Toutes ces hypothèses ont probablement un fond de vérité et contribuent à l'explication du phénomène.

Influence de l'âge sur le suicide. — Lorsqu'on rapporte, après les avoir classés par âge, le total des suicidés à celui des individus du même âge que comprend la population d'un pays, on constate que, presque partout, les suicides croissent régulièrement avec les années, au moins jusque vers 60 et 70 ans. Cette loi est régulière pour le sexe masculin; elle l'est un peu moins pour le sexe féminin, en ce sens que, pour ce sexe, l'accroissement des suicides avec l'âge est moins rapide et cesse plus tôt. Il faut en chercher la cause dans ce fait que, par rapport au sexe masculin, le nombre des suicides féminins est plus considérable dans l'enfance et dans la jeunesse, jusqu'à 30 ans environ.

Aussi, bien que les suicides féminins, quand on les compare à la population qui les a fournis, croissent généralement avec l'âge, le rapport de ces suicides à ceux de l'autre sexe va, au contraire, en diminuant.

Ce fait général de l'accroissement du suicide avec l'âge est en contradiction avec l'opinion, généralement accréditée, que l'homme se rattache d'autant plus à la vie qu'il est plus près de son terme. Qui n'avait cru jusque-là aux terreurs du vieillard à l'approche du dénouement fatal, à ses soins minutieux pour en retarder le moment, à ses précautions pour en chasser jusqu'à l'image, enfin à ses illusions prolongées sur les avertissements de la nature? Eh bien, au moins en règle générale, il en est autrement, et il est aisé de se l'expliquer. C'est surtout aux âges élevés que l'horri-

zon s'assombrit. A cette époque de la vie, nous avons tous subi de cruelles déceptions; la fragilité des affections humaines s'est manifestée dans sa triste nudité; nous avons appris que tous les liens se relâchent et se dénouent, même et surtout ceux de la famille; l'expérience nous a montré les sentiments faisant place aux intérêts, intérêts avides, égoïstes, impitoyables. Très-probablement aussi, nous avons reconnu, à nos dépens, que la loyauté dans les rapports, la fidélité aux engagements, le respect des droits d'autrui, toutes ces solides qualités du cœur et de l'esprit qui font le charme de la vie en société, se sont sensiblement affaiblies, si elles n'ont pas entièrement disparu. Ce n'est pas tout: à cette période de l'existence, nous avons souvent fait des pertes douloureuses, pertes d'enfants bien-aimés ou d'une compagne adorée; morts cruelles qui ont fait évanouir tous nos rêves, tous nos projets d'avenir et de bonheur. Ou bien encore, ces enfants, objets de tant d'affections et d'espérances, ont quitté le toit paternel pour aller affronter, au loin, des destinées souvent adverses, et nous sommes restés dans une solitude profonde. Quelquefois, c'est l'adversité qui a sévi; nous avons perdu, par des circonstances indépendantes de notre volonté, le fruit d'économies lentement, péniblement amassées, et que nous ne pouvons plus refaire, parce que nous touchons au terme de notre activité physique et intellectuelle. Dans ce cas, nous tombons à la charge ou de la charité publique ou de celle de nos enfants, dont nous diminuons ainsi les ressources précisément au moment où l'entretien de la jeune famille en exigerait la complète disponibilité.

Nous avons ainsi la triste certitude que notre vie est un fardeau pour ceux que nous aimons le mieux, fardeau qui doit nécessairement s'aggraver avec nos infirmités. Souvent, disons mieux, très-souvent le sentiment de cette situation s'exaspère en présence des plaintes, des récriminations de ceux qui, volontairement ou non, ont recueilli notre vieillesse. Dans ces cas et tant d'autres analogues, il n'y a plus pour nous qu'un remède à un mal devenu intolérable, c'est la mort, c'est le suicide.

Ah! s'il nous était donné de lire tous les procès-verbaux dressés par la justice criminelle sur les causes des suicides, que de révélations dans ce sens, que d'affreuses peintures des circonstances qui ont mis aux mains du vieillard l'arme fatale, que de sombres enseignements sur les chagrins, sur le profond découragement de ce vieux père recevant, d'une main avare et d'enfants ingrats, le pain qui soutenait sa misérable vie!

Influence des saisons sur le suicide. — En général, c'est au mois de janvier qu'on compte le moins de suicides, et au mois de juillet qu'il s'en commet le plus. Calculé par saisons climatiques, le *minimum* se produit en hiver, et le *maximum* en été.

Le tableau qui suit, calculé dans la supposition de 12,000 suicides par an ou de 1,000 par mois de 30 jours, signale la parfaite régularité de cette loi.

PAYS.	Hiver.	Printemps.	Été.	Automne.
Autriche	2,253	3,357	3,761	2,629
Bavière.	2,283	3,400	3,703	2,614
Belgique.	2,355	3,306	3,560	2,779
Danemark	2,124	3,408	3,744	2,724
Espagne	1,972	3,123	4,548	2,357
France.	2,466	3,346	3,571	2,616
Saxe	2,334	3,363	3,684	2,619
Moyennes. . . .	2,255	3,329	3,796	2,620

12,000

En comparant les pays qui forment l'objet de ce tableau, on voit que c'est en Espagne que le suicide éprouve le plus vivement l'influence des saisons. C'est en Belgique que cette influence est le moins marquée.

Ce nouveau témoignage de l'influence des agents extérieurs et purement physiques sur les actes en apparence les plus libres, les plus spontanés de notre volonté, appelle vivement l'attention. Sans doute, nous quittons volontairement cette vie à toutes les époques de l'année; mais nous subissons à un très-haut degré l'action des rayons solaires. Le développement de la chaleur amène donc dans les idées, dans les sentiments, dans les impressions que nous apportent les événements, des modifications sensibles dont le résultat est d'accroître, d'exagérer peut-être le sens, la valeur, la portée de ces événements. Et on en trouve, au besoin, la preuve dans ce fait que c'est dans les mois chauds de l'année que nos asiles d'aliénés reçoivent le plus grand nombre de malades, et que ceux de ces malades qui y sont depuis plus ou moins longtemps en traitement, sont sujets aux crises les plus fréquentes et les plus intenses.

C'est à la même époque de l'année que la criminalité atteint son apogée et surtout que sont commis les plus grands crimes contre les personnes. Quel argument pour ceux qui nient la liberté et par suite la responsabilité humaine!...

Mode de perpétration suivant le sexe. — Les modes de perpétration adoptés par les suicidés sont très-différents suivant le sexe.

En étudiant la statistique particulière de chaque pays, on arrive toujours à cette conclusion que les modes les plus fréquemment employés par les deux sexes sont la strangulation et la submersion. Viennent ensuite par ordre de fréquence, *pour le sexe masculin*, les armes à feu, les instruments tranchants, le poison, les moyens divers (parmi lesquels figure principalement l'asphyxie) et la chute volontaire d'un lieu élevé; — *pour le sexe féminin*, le poison, la submersion, les instruments tranchants, les moyens divers (asphyxie, etc.), la chute volontaire, et, comme cas très-rare, les armes à feu. En étudiant les modes de perpétration pour chaque sexe, on reconnaît que, si en général on se tue trois fois plus dans le sexe masculin que dans l'autre, il y a deux modes de perpétration pour lesquels les suicides féminins ou dépassent, ou égalent, ou sont bien près d'égaliser, selon les pays, ceux du sexe masculin. C'est d'abord, et avant tout, le poison, puis la submersion.

Le tableau ci-après résume tous les renseignements fournis à cet égard, pour la période la plus récente, par l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France et la Saxe. Il met hors de doute les observations qui précèdent.

	Proportion sur 100 suicides.		Suicides féminins par 100 suicides masculins.
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	
Strangulation.	521	395	24
Submersion	150	346	69
Armes à feu	134	8	1
Armes blanches	89	59	25
Chute volontaire	26	27	28
Poison	48	117	91
Divers (asphyxie).	32	48	29
	1,000	1,000	30

Si l'on veut déterminer l'importance numérique, suivant les pays, des modes de perpétration des suicides du *sexe masculin*, on trouve que c'est en Danemark qu'on se pend le plus; en Espagne, le moins; — en France qu'on se noie le plus; en Au-

triche et aux États-Unis, le moins; — aux États-Unis qu'on se tue le plus par armes à feu; en Danemark, le moins; — en Angleterre qu'on se tue le plus par les armes blanches; en Saxe, le moins; — en Espagne qu'on se tue le plus en se précipitant d'un lieu élevé; en Angleterre et aux États-Unis, le moins. — Le poison est préféré en Angleterre et aux États-Unis; c'est en Danemark qu'on y recourt le moins souvent. — Enfin, c'est en Espagne et en France qu'on s'asphyxie le plus, et en Saxe, le moins.

En ce qui concerne le *sexe féminin* on trouve, par pays, les résultats ci-après :

Pour la strangulation par suspension : P. Autriche, — M. Espagne.

Pour la submersion : P. France et Belgique, — M. Autriche et États-Unis.

Pour les armes à feu : P. États-Unis, — M. Autriche.

Pour les instruments tranchants ou aigus : P. Angleterre, — M. Saxe.

Pour la chute volontaire d'un lieu élevé : P. Espagne, — M. Danemark.

Pour le poison : P. Espagne, Angleterre, États-Unis, — M. Saxe.

Enfin, pour les moyens divers (dont le principal est l'asphyxie), le premier rang appartient, comme pour les hommes, à l'Espagne et à la France.

Ajoutons qu'en France, les deux tiers des suicides par asphyxie sont commis dans le département de la Seine.

Maintenant, si l'on considère le rapport des suicides féminins à ceux de l'autre sexe, c'est-à-dire le nombre des suicides féminins pour 100 suicides masculins, on trouve que, pour la strangulation, le rapport le plus élevé se trouve en Espagne, et le moins élevé en Belgique; pour la submersion, les termes extrêmes sont le Danemark où il se noie 105 femmes pour 100 hommes, et la France, 73 femmes et 100 hommes.

Le pays où les femmes se rapprochent le plus des hommes par l'emploi des armes à feu est l'Angleterre, qui est immédiatement suivie des États-Unis. — Pour les armes blanches (couteaux, poignards, etc.), la Saxe est au premier rang et l'Espagne au dernier. — Pour la chute volontaire, la France vient au premier rang. — Pour le poison, c'est l'Espagne qui l'occupe (180 femmes pour 100 hommes); vient ensuite le Danemark (154 femmes pour 100 hommes). — Enfin, c'est en France et en Espagne que les asphyxies de femmes se rapprochent le plus des asphyxies d'hommes.

La connaissance approfondie des mœurs de chaque pays permettrait seule de se rendre compte de ces différences.

Influence des saisons et de l'âge sur le mode de perpétration. — Le choix des instruments du suicide varie avec les divers mois de l'année. Les observations à cet égard sont rares, mais assez concluantes. En se reportant aux statistiques spéciales de la Saxe et surtout du Danemark, on peut voir que, si la strangulation par suspension (pendaison) est employée indifféremment en toute saison, il y a fort peu de submersions en hiver, tandis que le plus grand nombre se trouve en été.

L'emploi des armes à feu, des instruments tranchants, du poison, est, au contraire, beaucoup plus fréquent en hiver qu'en toute autre saison.

L'âge lui-même paraît jouer un rôle très-caractérisé dans le choix des modes de perpétration. En Danemark, par exemple, la strangulation croît avec l'âge, tandis que le nombre des noyés est à son maximum dans la jeunesse et diminue avec les années.

On ne recourt guère aux armes à feu que de 21 à 30 ans. L'emploi des instruments aigus devient de plus en plus fréquent jusqu'à 50; il diminue ensuite progressivement jusqu'à la fin de la vie. Enfin le poison, si souvent employé dans la

1. Les lettres P. et M. placées devant les noms de pays indiquent le *plus* et le *moins*, c'est-à-dire les pays placés aux limites extrêmes.

jeunesse, devient de plus en plus rare à mesure qu'on avance dans la vie. Ainsi les vieillards semblent préférer la strangulation par suspension, et les jeunes gens la submersion, les armes à feu, le poison.

Causes des suicides. — Nous avons besoin de faire les réserves les plus sévères sur cette partie de la statistique officielle des suicides. Elle contient, et par des raisons faciles à comprendre, d'inévitables erreurs. Aussi n'utiliserons-nous qu'avec la plus grande circonspection les renseignements que nous avons recueillis sur cet ordre de faits. Ces renseignements ne concernent que la France, la Belgique et la Saxe, les documents publiés par les autres pays étant muets sur cet élément, si important, s'il pouvait être exact, de la monographie du suicide.

En négligeant les différences que présentent les nomenclatures adoptées par les trois pays qui nous occupent, on constate que, distraction faite des maladies mentales et des souffrances physiques, qui frappent à peu près également les deux sexes, les femmes cèdent plutôt aux influences morales, comme l'amour, la jalousie, les peines domestiques, l'exaltation des sentiments de toute nature, tandis que les hommes sont principalement affectés par les épreuves de l'ordre matériel, comme la misère, les affaires embarrassées, les pertes, l'ambition déçue, etc.

Ajoutons, à l'honneur du sexe féminin, que l'ivrognerie et la débauche ne figurent que pour un chiffre insignifiant parmi les causes indirectes de ses suicides.

En ce qui concerne l'ivrognerie, rappelons qu'en Danemark, le pays d'Europe où la statistique des suicides se fait avec le plus de soins, on a remarqué que près d'un tiers des suicides masculins et les six centièmes des suicides féminins ont ce vice pour cause plus ou moins immédiate. On a noté, en outre, que les ivrognes se pendent dans une plus forte proportion que les autres suicidés.

Aucun pays n'a étudié jusqu'à ce jour, en dehors de ce cas particulier, l'influence des causes du suicide sur les modes de perpétration. C'est une lacune qui sera probablement comblée un jour.

Suicides par état civil. — Les suicides par état civil n'ont été relevés qu'en Danemark, en Espagne, en Saxe et en France. Dans ces quatre pays, on est arrivé à la même conclusion, à savoir que ce sont les mariés des deux sexes qui se tuent le moins, et les veufs, puis les célibataires qui se tuent le plus.

Il est une classe qui fournit, toute proportion gardée, plus de suicides encore que les veufs : ce sont les divorcés ou séparés. Sur ce point, la statistique du Danemark est concluante. Si, en effet, dans ce pays, le sexe masculin fournit, à population égale, près de trois fois plus de suicides parmi les veufs que parmi les mariés, les divorcés en commettent cinq fois davantage. L'influence préventive du mariage se manifeste surtout pour le sexe féminin, puisque, pour 1 million de femmes mariées, on ne compte que 155 suicides, lorsque le même nombre d'hommes mariés en commet 556.

En France, où les résultats de cette recherche n'ont encore été publiés que pour deux années (1865 et 1866), on a constaté les faits ci-après :

Sur 100,000 célibataires adultes, les hommes ont commis en moyenne, dans ces deux années, 34.3 suicides et les femmes 5.1 ; — sur 100,000 mariés, les hommes 23.7, les femmes 5.9 ; — sur 100,000 veufs, les hommes 64.1 et les femmes 12.7.

Ainsi, en France également, les mariés se tuent moins que les célibataires, mais surtout que les veufs des deux sexes. Il est remarquable qu'en France, les femmes se tuent presque en nombre égal dans le célibat et dans le mariage. Mais elles se suicident deux fois plus dans le veuvage que dans le mariage, et les hommes presque trois fois plus.

Suicides par professions. — Les documents officiels de la Saxe et du Danemark indiquent bien les professions des suicidés; mais les suicidés de ces professions n'y étant pas rapprochés du total des individus qui les exercent, on ne peut en déduire l'influence qu'elles peuvent exercer sur les morts violentes. Cependant, on a pu constater en Danemark que le fléau frappe avec une intensité peu commune la classe des domestiques, puisque le nombre moyen des suicides est de 464 pour 1 million de gens à gages et seulement de 288 pour la population entière.

Pour la France, nous avons pu rapprocher les suicidés de 1865-1866, considérés au point de vue de leurs professions, du total des habitants appartenant à ces professions et nous avons trouvé les rapports ci-après pour 100,000 individus.

Agriculture.	Industrie et commerce.	Professions libérales.	Individus sans profession connue.
9.0	12.8	21.8	59.6

Cette marche croissante est très-curieuse.

Ainsi, ce sont les agriculteurs qui attendent le moins à leur vie, par suite, soit d'une existence plus calme, plus régulière, moins accidentée, soit d'une plus grande prédominance du sentiment religieux. Le suicide est plus fréquent parmi les industriels (les ouvriers surtout) et les commerçants, précisément par les causes contraires. Les professions libérales fournissent un contingent plus élevé encore, probablement par les mêmes raisons que les professions industrielles et commerciales, mais élevées à une puissance supérieure. Quant à la catégorie des individus sans profession, qui comprend les déclassés, les misérables de toute condition, on comprend qu'ils se séparent plus volontiers que tous autres d'une vie qui n'est pour eux qu'une longue souffrance.

Il est assez remarquable que l'on arrive aux mêmes résultats quand on étudie, au point de vue des professions, le nombre des aliénés admis annuellement dans nos asiles, ce qui semblerait indiquer que l'acte du suicide n'est pas toujours accompli dans la pleine possession, dans l'intégrité des facultés mentales.

Suicides d'après les cultes. — Nous avons eu déjà l'occasion de constater que les suicides sont plus nombreux dans les pays protestants que dans les États catholiques. Toutefois cette observation n'a rien de concluant au point de vue de l'influence du culte sur la tendance au suicide, cette tendance pouvant avoir un grand nombre d'autres facteurs. Mais il en est autrement, si on l'étudie parmi les habitants de communions religieuses différentes appartenant au même pays, parce qu'on peut les supposer dans des conditions économiques et autres à peu près identiques.

Voici les résultats auxquels nous a conduit une étude de cette nature pour la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg, l'Autriche (moins la Hongrie et la Transylvanie), la Hongrie et la Transylvanie.

Nombre de suicides pour 1 million d'habitants.

	Protestants.	Catholiques.	Autres chrétiens.	Juifs.
Prusse (1849-1855).	159.9	49.6	130.8	46.4
Bavière (1844-1856)	135.4	49.1	»	105.0
Wurtemberg (1846-1860)	113.5	77.9	»	65.6
Autriche (1852-1859)	79.5	51.3	54.0	20.7
Hongrie (1851-1859)	54.4	32.8	12.3	17.6
Transylvanie (1851-1859)	73.6	113.2	20.5	35.5
Moyennes	102.7	62.3	36.2	48.4

D'après les moyennes ci-dessus, les protestants auraient de beaucoup le plus grand nombre de suicidés; viendraient ensuite, par ordre décroissant, les catholiques, les juifs et les chrétiens de diverses sectes. Cette faiblesse relative du coefficient juif peut s'expliquer, d'une part, par une situation matérielle plus heureuse, par une plus grande habitude de la souffrance morale, résultant du régime d'oppression sous lequel l'israélite a longtemps vécu en Europe, peut-être par un plus vif sentiment religieux. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que, particulièrement en butte aux sévérités de l'opinion des majorités au milieu desquelles elles vivent, les minorités religieuses exercent sur elles-mêmes, pour y échapper, un contrôle, une sorte de contrainte morale d'une énergie particulière.

Suicides dans les capitales, dans les villes et dans les campagnes. — Les suicides sont beaucoup plus nombreux dans les capitales que dans le reste du pays. Ainsi, tandis qu'on compte, en Angleterre, pour le pays tout entier, 69 suicides pour 1 million d'individus, ce nombre s'élève à 91 à Londres.

La proportion est également très-différente pour la France et Paris, puisque, de 110 pour l'ensemble du pays, elle monte à 646 pour Paris. Paris est donc la ville du monde où le suicide fait le plus de victimes.

En Prusse, la proportion des suicides est de 123 pour la population entière et de 212 à Berlin.

Dans le Danemark proprement dit, elle est de 288 pour la monarchie et de 447 à Copenhague.

La même différence, quoique à un bien moindre degré, se produit dans les villes et les campagnes¹. Ainsi, pendant qu'en Prusse, on compte en moyenne 187 suicides pour 1 million d'individus appartenant à la population totale, la proportion est de 102 dans les campagnes. La même recherche faite pour le Danemark donne lieu aux résultats ci-après : villes, 307 ; campagnes, 271. Ces données s'appliquent à la période 1856-1860. Dans la période précédente (1851-1855), on trouvait : villes, 303 ; campagnes, 232. Ainsi, dans ces dernières années, les campagnes n'ont plus que 36 suicides de moins que les villes par million d'individus, tandis que l'écart était de 71 dans la période précédente et s'élevait à un chiffre plus considérable encore dans les périodes antérieures. Il y aurait ainsi, au moins en Danemark, une tendance à l'égalité, au point de vue de la fréquence du suicide, entre les populations urbaines et rurales.

En France, des 5,061 suicidés dont on a pu constater l'origine en 1866, 2,325 appartenaient aux populations rurales et 2,736 aux populations urbaines.

En rapportant ces nombres aux populations respectives, on trouve 1 suicide sur 3,944 habitants dans les villes et seulement sur 12,298 dans les campagnes.

Mais ces proportions sont-elles rigoureusement exactes ? Et notamment les suicides sont-ils aussi fidèlement constatés dans les campagnes que dans les villes ? Il est permis d'en douter.

Dans les villes, où une des conséquences de l'agglomération est la prompte divulgation de tous les faits de nature à alimenter la curiosité ou la malignité publique, il est rare qu'un décès dans des conditions un peu extraordinaires n'appelle pas immédiatement l'attention et ne soit pas signalé à l'autorité. Les familles, qui

1. Nous faisons nos réserves sur la valeur statistique des mots populations *rurales* et *urbaines*, employés dans les documents officiels des divers pays, le nombre d'habitants et le degré d'agglomération de ces habitants, qui distinguent les villes des campagnes, n'étant pas les mêmes partout.

n'ignorent pas leur responsabilité vis-à-vis de la justice, ont, en outre, un intérêt considérable à faire constater le suicide, pour échapper au soupçon d'un crime.

Il n'en est pas ainsi dans les campagnes, où l'isolement des habitations, l'absence, non-seulement de toute vérification des causes des décès, mais encore de la constatation du fait même du décès, le préjugé qui frappe les familles dont un membre a attenté à sa vie, la crainte, pour ces familles, de voir le corps du suicidé exclu des prières de l'Église, le clergé rural étant inexorable sur ce point, autorisent à croire à d'assez nombreuses dissimulations.

Toutefois, quand on tient compte du calme relatif des populations agricoles, de la régularité de leurs travaux, de la faible dépense intellectuelle que ces travaux leur imposent, de la rareté des circonstances qui peuvent provoquer, chez elles, une forte et durable excitation morale, et enfin de leur sobriété, il y a lieu de penser que le suicide est moins fréquent dans les campagnes que dans les villes.

Si l'on poursuit, en ce qui concerne l'âge des suicidés, la comparaison entre les villes et les campagnes, on est amené à cette conclusion que, dans les villes, le maximum des suicides se trouve entre 50 et 60 ans, et dans les campagnes, entre 60 et 70 ans. On a remarqué également que c'est parmi les vieillards seulement, c'est-à-dire après 60 ans, que la proportion des suicides ruraux dépasse celle des villes; il en résulte que l'excédant des suicides constaté dans les villes porte tout entier sur les âges antérieurs à la 60^e année.

L'influence du mois est, comme on devait s'y attendre, plus caractérisée dans les campagnes, bien que les *maxima* et *minima* s'y manifestent dans les mêmes saisons. Ainsi, en Danemark, pour 12,000 suicides annuels, la différence entre le minimum et le maximum est de 1,644 dans les campagnes et de 1,488 seulement dans les villes.

Les modes de perpétration diffèrent également (même pays) selon la nature des populations. Par exemple, les campagnes ont une proportion de strangulation beaucoup plus forte; mais il est remarquable que celle des submersions y est presque égale. L'emploi des autres modes de destruction est beaucoup plus fréquent au sein des villes. Ainsi, pour le même nombre de suicidés, il y en a deux fois plus qui s'y tuent avec des armes à feu, huit fois plus qui s'y précipitent d'un lieu élevé, et plus de deux fois plus qui s'y empoisonnent. L'emploi des instruments tranchants y est également plus fréquent; la différence est de 40 à 31.

III.

En résumé, le fait dominant, le fait le plus certain et le plus caractéristique de cette enquête, c'est l'accroissement général et rapide du suicide.

Ce triste fait conduit naturellement à examiner si les modifications survenues dans les opinions philosophiques et religieuses, si les réformes opérées dans l'organisation sociale et économique, au point de vue d'une part de plus en plus grande faite à la liberté, à l'initiative, à la responsabilité individuelle, n'ont pas engendré des défaillances, des découragements ignorés jusque-là.

L'admission, dans toutes les branches de l'activité humaine, du principe de la concurrence illimitée, les luttes, les souffrances qui en ont été la suite, ont dû certainement exercer une forte influence sur les esprits.

La suppression de toute hiérarchie, le droit pour tous de prétendre à tout, le culte de plus en plus exclusif du bien-être matériel, favorisé par une organisation

politique qui, dans la plupart des États, n'accorde qu'aux privilégiés de la fortune l'honneur de gouverner le pays; par suite une aspiration immense après la richesse et les profondes déceptions qui l'accompagnent, ont dû produire une sorte de surexcitation, d'éréthisme général, bien propre à favoriser ces abattements, ces dégoûts de la vie qui succèdent habituellement aux grandes ardeurs, aux mouvements violents et désordonnés des âmes.

Les progrès de l'instruction publique, en ouvrant à une foule d'initiés des horizons jusque-là inconnus pour eux, en suscitant ainsi des ambitions nouvelles et nombreuses, en faisant naître partout le goût des professions libérales et le dédain des carrières plus utiles, mais plus modestes, ont dû donner un violent essor aux imaginations et provoquer d'immenses mécomptes.

La fréquence des crises politiques, de ces ébranlements de la société tout entière appelés des révolutions, qui, en même temps qu'ils portent une si violente atteinte à tant d'existences faites, à tant de positions acquises, à tant d'intérêts établis, éveillent de si ardentes convoitises et font naître de si folles espérances, n'a-t-elle pas dû amener de nombreux et profonds désespoirs ?

Enfin, la forme nouvelle donnée à une partie de la fortune publique par la mise en circulation de valeurs mobilières pour des sommes immenses, les spéculations désordonnées dont ces valeurs ont été l'objet, les brusques et fortes oscillations qu'elles subissent chaque jour, les chutes fréquentes, à la suite de dilapidations éhontées, d'institutions financières qui avaient appelé à elles, par les plus fallacieuses promesses, les modestes épargnes de l'ouvrier et de l'artisan, tous ces faits n'auraient-ils pas introduit dans la vie morale des peuples de dangereuses perturbations ?

A. LEGOYT.
